



Déclaration liminaire – CDEN du 02 février 2023

Mme la Préfète,
Monsieur l'IA-Dasen,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

En supprimant 1 117 postes d'enseignants dans le 1er degré et 481 postes dans le 2nd degré, l'État continue d'ignorer les enjeux posés à notre système éducatif et à ses personnels. Le SE-Unsa dénonce le choix de ces récupérations d'emplois alors qu'il faudrait profiter de la baisse démographique pour répondre aux besoins des élèves et du service public d'éducation.

Les moyens, bien qu'en progression dans les collèges de la Loire (sauf en SEGPA) n'augmentent pas en proportion de l'évolution démographique, laissant des classes chargées et des marges pédagogiques réduites.

Les mesures envisagées par opportunité concernant la suppression de l'enseignement de la technologie en classe de 6^e, en plus d'être un non-sens pédagogique, seront nécessairement impactantes en termes de carte scolaire. Alors que les constats sur le défaut d'attractivité du métier, les dégradations des conditions d'exercices, sont sans appel, des décisions unilatérales viennent bousculer l'organisation des enseignements scientifiques, occasionnant d'office la disparition de l'EIST pour les collèges qui s'y sont engagés. À l'heure où notre pays manque de techniciens, d'ingénieurs et de scientifiques et où le vivier de recrutement post-bac se tarit dans certaines filières scientifiques, la solution du ministère au manque d'attractivité du métier d'enseignant de technologie se traduit donc par une suppression de cet enseignement en classe de 6^{ème}.

De la même manière l'heure supplémentaire d'accompagnement personnalisé en mathématiques et en français pour les élèves de 6^e impacte également les DHG et les futurs emplois du temps, sans que cela n'apparaisse clairement dans les documents. Cela ajoute un paramètre supplémentaire de complexité qui consiste à annoncer que ces heures de DF et d'AP pourraient être réalisées par des professeurs des écoles.

En tout état de cause, la répartition des DHG dans les établissements est un casse-tête s'apparentant de plus en plus à la quadrature du cercle sans qu'il ne soit plus possible de disposer des marges de manœuvre suffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques tout comme permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques. Les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous.

Par ailleurs, le ministère manifeste, une fois de plus, son peu d'égard envers les chefs d'établissements en annonçant en janvier par voie de presse, sans aucune concertation préalable, des décisions qui vont impacter significativement les moyens humains et le fonctionnement des établissements, alors même qu'il demande aux personnels de direction d'anticiper la rentrée suivante dès le mois de novembre.

En définitive, une nouvelle fois, cette carte scolaire ignore la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par plusieurs années de suppressions de postes. Le seul élément positif des mesures concernant le second degré tient à la poursuite de la création de postes de CPE pour renforcer les moyens de la vie scolaire. C'est certes une bonne nouvelle, mais le rythme est encore bien insuffisant pour que les besoins effectifs soient couverts. D'une manière générale, la désaffection des concours mais également le problème de recrutement des contractuels sur les postes restés vacants accentuent les difficultés ; non seulement le second degré manque cruellement de moyens, mais les moyens existants ne sont pas couverts tant l'image du métier est dégradée. Les rémunérations insuffisantes et les perspectives d'amélioration n'ont provoqué jusqu'à présent qu'un choc de déception.

Dans le 1^{er} degré, la dotation à moyens constants dans notre département, bien que la démographie soit à la baisse, n'est pas suffisante et met le fonctionnement du service public d'éducation du 1^{er} degré dans des difficultés de fonctionnement. En effet, cela ne permettra pas l'amélioration nécessaire des conditions d'enseignement au-delà des limitations d'effectifs prévus en GS, CP et CE1. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les ouvertures et fermetures de classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, moyens de remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école.

Sur ce point, l'effort engagé depuis deux ans pour améliorer les temps de décharge de direction est désormais mis à l'arrêt nationalement alors que le travail engagé est loin d'être achevé.

À l'heure de la préparation de la conférence nationale sur le handicap, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves. Et que dire des moyens mobilisés par l'employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap : ils sont indigents.

Là où il faudrait de la stabilité et une vision d'ensemble, le ministère va créer encore bien inutilement des tensions sans apporter de solution aux vrais problèmes de l'École. Interrogé encore ce matin sur les modalités du « pacte » qui devrait permettre aux enseignants de gagner 10% de plus que le salaire moyen, le ministre, Pap Ndiaye, répondait sur les ondes de France Inter : « Les enseignants devront pour cela effectuer de « nouvelles missions » comme des « remplacements de courte durée », des « missions d'orientation et d'accompagnement » ou la participation aux cours de renforcement prévus en sixième. » Si notre Ecole a besoin d'évolutions, elle en mérite de bien plus efficaces et ambitieuses, mais surtout de bien plus respectueuses envers les personnels. Pour l'Unsa Education, le ministre doit revoir sa copie.

Les représentants de l'Unsa Education en CDEN

